

Caractéristiques techniques des packs

Pack		Composition du pack	Usages concernés
Chauffe-Eau Solaire Individuel	Classique	4 m ² de capteurs solaires + 1 ballon solaire de 300L	Eau chaude sanitaire
	Compact	2 m ² de capteurs solaires + 1 ballon solaire de 200L	Eau chaude sanitaire
Système Solaire Combiné		7 m ² de capteurs solaires + 1 ballon solaire de 500L	Eau chaude sanitaire et chauffage
Système Solaire hybride		5 m ² de capteurs solaires + 1 ballon solaire de 300L	Eau chaude sanitaire et électricité

Déroulement de votre projet*

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8
Candidature à l'opération auprès de l'Agglo	■							
Visite technique et validation de l'éligibilité de votre toiture	■	■						
Signature du bail et réalisation des devis pack thermique		■	■	■				
Dépôts des autorisations d'urbanisme et instruction (déclaration préalable aux travaux...) réalisés par le groupement			■	■	■			
Travaux (15 jours) pour l'installation solaire photovoltaïque et l'installation solaire thermique							■	■
Mise en service et raccordement								■

Signature du devis + acompte de 30 %

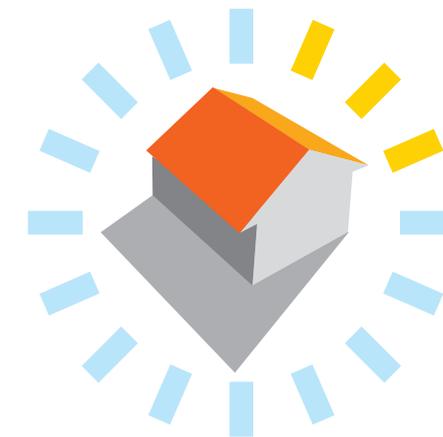
Remise du chèque travaux de 2400 €, de l'aide de l'Agglo, et paiement du solde des travaux

* Calendrier donné à titre indicatif car différent selon les projets

L'opération *Toitures solaires** est un projet développé par la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes et un groupement d'entreprises locales autour de l'opérateur énergétique Eneco. Elle permet aux propriétaires de logement de devenir producteurs d'énergie renouvelable.

Le coût des énergies fossiles et celui de l'électricité ont augmenté ces dernières années et continueront dans l'avenir. Une installation de chauffage ou de production d'eau chaude solaire participera à réduire votre facture en développant votre indépendance énergétique avec une énergie entièrement gratuite.

* Pour les toitures non éligibles à l'opération, informez-vous concernant les aides « chaleur solaire » de l'Agglo sur www.renov-habitat-durable.fr.



Pour toutes vos questions :

Vous pouvez contacter la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes :
04 75 02 00 90 / toituressolaires@valenceromansagglo.fr
www.renov-habitat-durable.fr/operation-toitures-solaires

Attention, aucun démarchage ne sera fait directement auprès des propriétaires pour bénéficier de cet accompagnement. C'est à vous de déposer votre candidature à l'opération. L'opération étant limitée dans le temps, nous vous conseillons de déposer votre candidature dès que possible.

L'aide « chaleur solaire » de la Communauté d'agglomération cumulable avec le chèque travaux de 2400 € sera accordée dans la limite des fonds disponibles et selon le règlement d'attribution correspondant.

VALENCE ROMANS
SUD RHÔNE-ALPES

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTÉ
PROJETÉ EN 2020, DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET ÉCONOMIE

Eneco

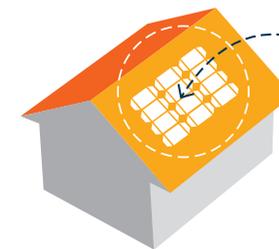
ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Métrique de l'Énergie

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

*Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1^{er} octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

toitures solaires

Devenez producteur d'énergie renouvelable



REN OV HABITAT DURABLE
service public éco énergie

VALENCE ROMANS
SUD RHÔNE-ALPES

Comment ça marche ?

Le principe est simple : si vous disposez d'une grande toiture (à partir de 60 m²) orientée au sud, Eneco, producteur d'énergie solaire et partenaire de la Communauté d'agglomération, vous propose d'installer, à sa charge, des panneaux photovoltaïques afin de produire de l'électricité grâce au soleil.

Grâce à la mise à disposition de votre toiture pour l'installation photovoltaïque, vous recevrez **un chèque travaux solaires de 2400 €** pour financer votre propre installation solaire, cette fois-ci productrice de chaleur, parmi les **3 packs solaires thermiques** proposés ci-dessous :

- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)** pour couvrir 60 à 70 % de vos besoins en eau chaude sanitaire.
- Système solaire combiné** pour le chauffage de votre maison et la production d'eau chaude sanitaire.
- Chauffe-eau solaire hybride** pour couvrir jusqu'à 45 % de vos besoins en eau chaude sanitaire et produire aussi votre propre électricité photovoltaïque.

Grâce au chèque travaux solaires qui peut se cumuler avec les nouvelles aides « chaleur solaire » de l'Agglo et le crédit d'impôt, le reste à charge pour le propriétaire peut représenter seulement 25 % du montant initial de l'installation.

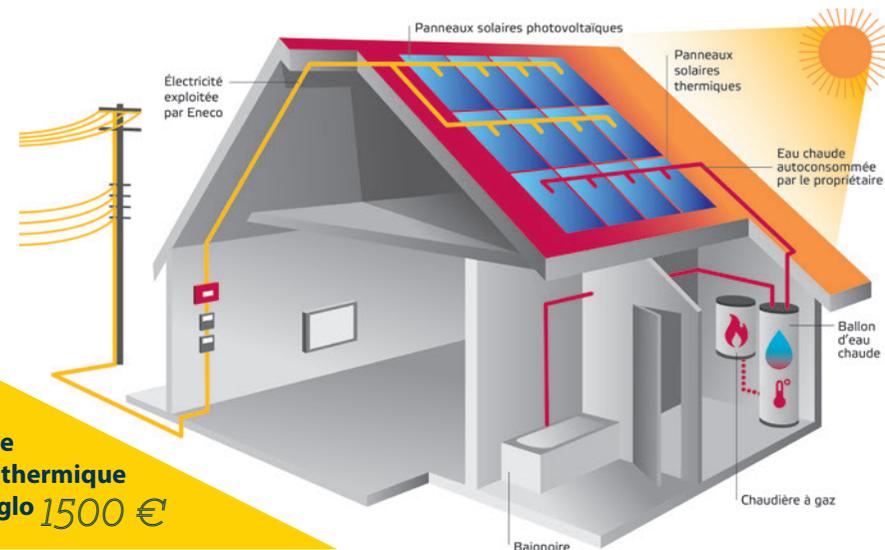
Vous pourrez ainsi bénéficier des économies d'énergie réalisées grâce à votre installation solaire thermique. Eneco, pour sa part, exploitera et entretiendra l'installation photovoltaïque pendant 20 ans, en revendant l'électricité au réseau à un tarif garanti par EDF. A l'issue de ces 20 ans, il vous sera proposé de devenir, sans frais, propriétaire de la centrale photovoltaïque.

Chauffe-eau solaire individuel (CESI)

Le chauffe-eau solaire individuel est un système permettant de produire, à partir des rayons du soleil, de l'eau chaude sanitaire pour alimenter votre cuisine et votre salle de bain.

Deux configurations vous sont proposées :

- **Le système compact**, composé d'un capteur solaire installé en toiture de 2 m² environ et d'un ballon solaire de 200 L. Ce système permet de couvrir environ 40 % de vos besoins en eau chaude sanitaire ;
- **Le système classique**, composé d'environ 4 m² de capteurs solaires installés en toiture et d'un ballon solaire de 300 L. Cette installation, plus performante, permet de couvrir jusqu'à 70 % de vos besoins en eau chaude sanitaire.

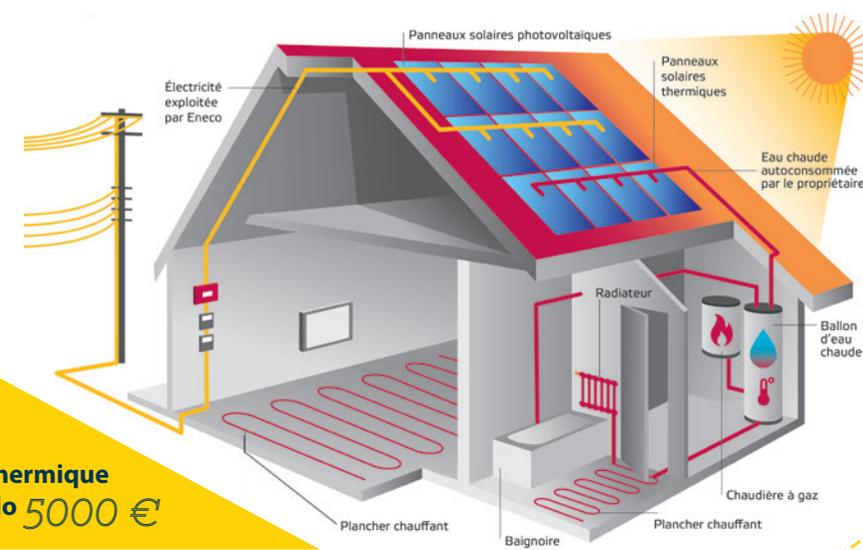


Chèque travaux de 2400 €

+ aide solaire thermique de l'Agglo 1500 €

Système solaire combiné

Le système solaire combiné permet, en plus de produire votre eau chaude sanitaire, de chauffer votre maison à partir de l'énergie solaire. Ce système pourra ainsi vous permettre de couvrir 75 % de vos besoins en eau chaude sanitaire et une partie de vos besoins en chauffage. Il est particulièrement recommandé dans le cas de maisons équipées d'un plancher chauffant tout en étant également compatible avec un réseau de radiateurs existants. Comme les besoins à couvrir sont plus importants (eau chaude + chauffage), la surface de capteurs solaires thermiques et la taille du ballon solaire sont plus conséquents. À titre indicatif, le ballon représente un volume de 500 litres environ et les panneaux solaires thermiques installés sur la toiture, une surface de 7 m² minimum.



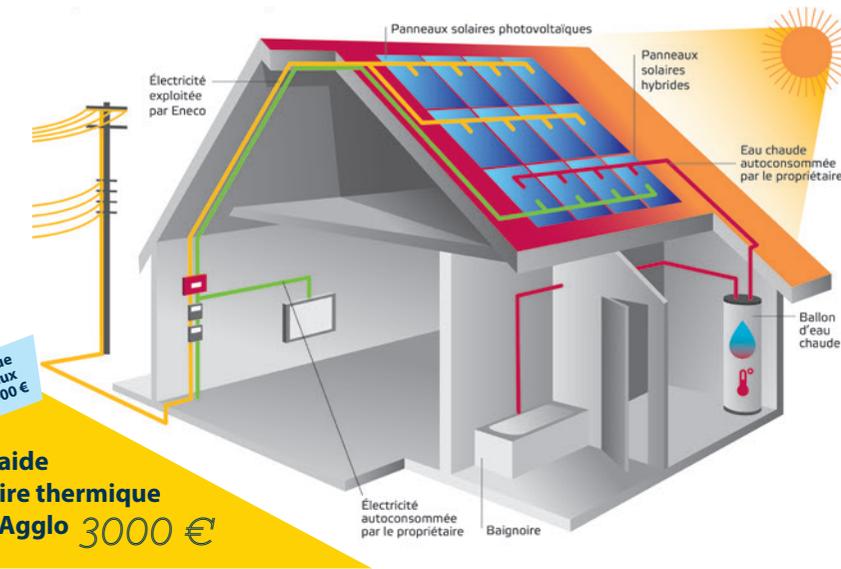
Chèque travaux de 2400 €

+ aide solaire thermique de l'Agglo 5000 €

Installation hybride

L'installation hybride ressemble, dans la composition du pack, très fortement au chauffe-eau solaire individuel classique à la différence près que les capteurs solaires installés en toiture permettent, en plus de fournir de l'eau chaude sanitaire, de produire de l'électricité. Ces capteurs, à la fois photovoltaïques et thermiques, sont appelés « hybrides ».

Ce système vous permettra de couvrir jusqu'à 45 % de vos besoins en eau chaude sanitaire et jusqu'à 25 % de vos besoins en électricité.



Chèque travaux de 2400 €

+ aide solaire thermique de l'Agglo 3000 €